

Jeanne Favalier

AURIAC- DU- PERIGORD

**LES MOULINS D'AURIAC**

Edition des Amis d'Auriac-du-Périgord

# **Les moulins d'Auriac-du-Périgord**

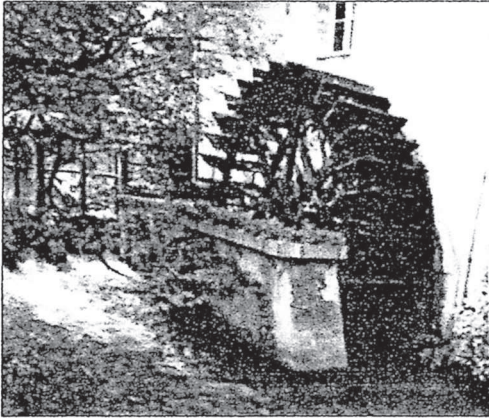
## **Présentation**

La force des hommes et des animaux a été longtemps la seule source d'énergie mécanique. L'utilisation de l'eau courante fut une innovation très importante. Les moulins à eau sont attestés dans l'Empire Romain en Orient dès le III<sup>ème</sup> siècle après Jésus Christ ; ils se répandent en Occident beaucoup plus tard, entre le VI<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle.

Ils représentent une avancée considérable : on a estimé que pour broyer le grain, une meule accomplissait le travail de 40 hommes. Les historiens estiment que la diffusion du moulin à eau est une des causes les plus importantes de la suppression progressive de l'esclavage, entre le III<sup>ème</sup> et le IX<sup>ème</sup> siècle. Cette source d'énergie a été largement employée jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis elle a décliné devant la concurrence des machines à vapeur, puis de l'électricité.

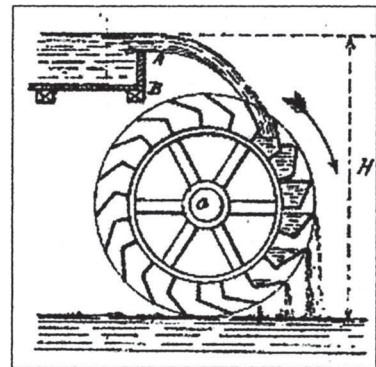
Les moulins à eau s'établissent soit directement sur la rivière, soit plus fréquemment sur un canal de dérivation, le bief. À Auriac, comme le débit de la Laurence est irrégulier, tous les moulins de quelque importance sont pourvus à l'extrémité du bief d'un bassin de retenue, le réservoir : ceci permettait au moulin de fonctionner plus longtemps. En fait, pour ces moulins à blé, les périodes d'activité étaient surtout l'automne et l'hiver, quand l'eau était abondante : ce sont justement les saisons où avant la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle, le grain, moissonné en juillet et lentement dépiqué au fléau, pouvait être broyé.

L'eau courante faisait mouvoir la roue du moulin. Parmi les moulins conservés à Auriac, on en trouve dont la roue est placée à l'extérieur du bâtiment comme à La Borie Haute, et d'autres dont la roue se trouvait à l'intérieur comme au moulin d'Auriac. Presque tous avaient une roue verticale, sauf un celui de la Borie Basse, dont la roue était horizontale.

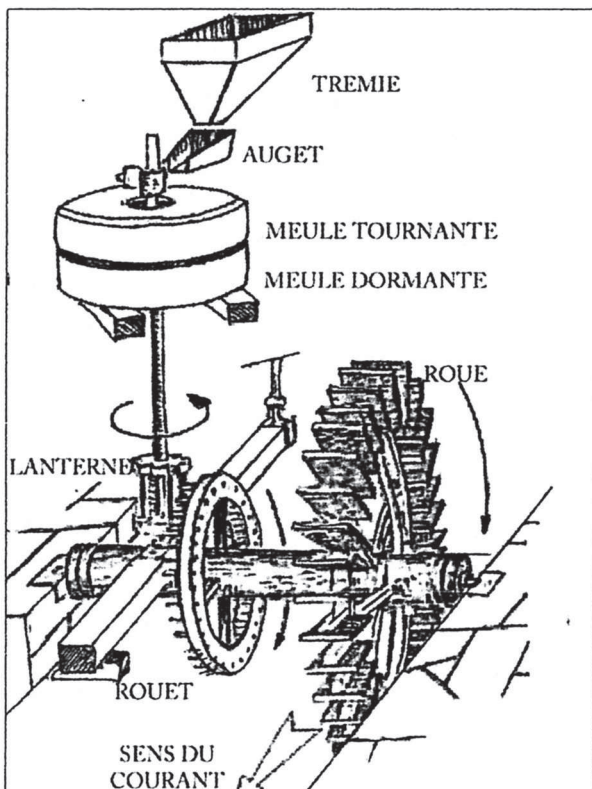


Parmi les roues verticales certaines étaient mises en mouvement par la base : le courant de l'eau poussait les pales. Ils ne nécessitaient pas de réservoir surélevé, donc pas de longues dérivations. Mais le rendement était médiocre. On parle **Roue en dessous**. C'étaient des roues à pales ou à aubes.

D'autres recevaient l'eau par un canal qui arrivait au sommet de la roue, comme au moulin d'Auriac. Dans ce cas le rendement était meilleur parce que la roue était animée à la fois par la vitesse de l'eau et par son poids dans les augets. Mais il fallait pouvoir installer un réservoir surélevé. C'étaient les **roues en dessus**.



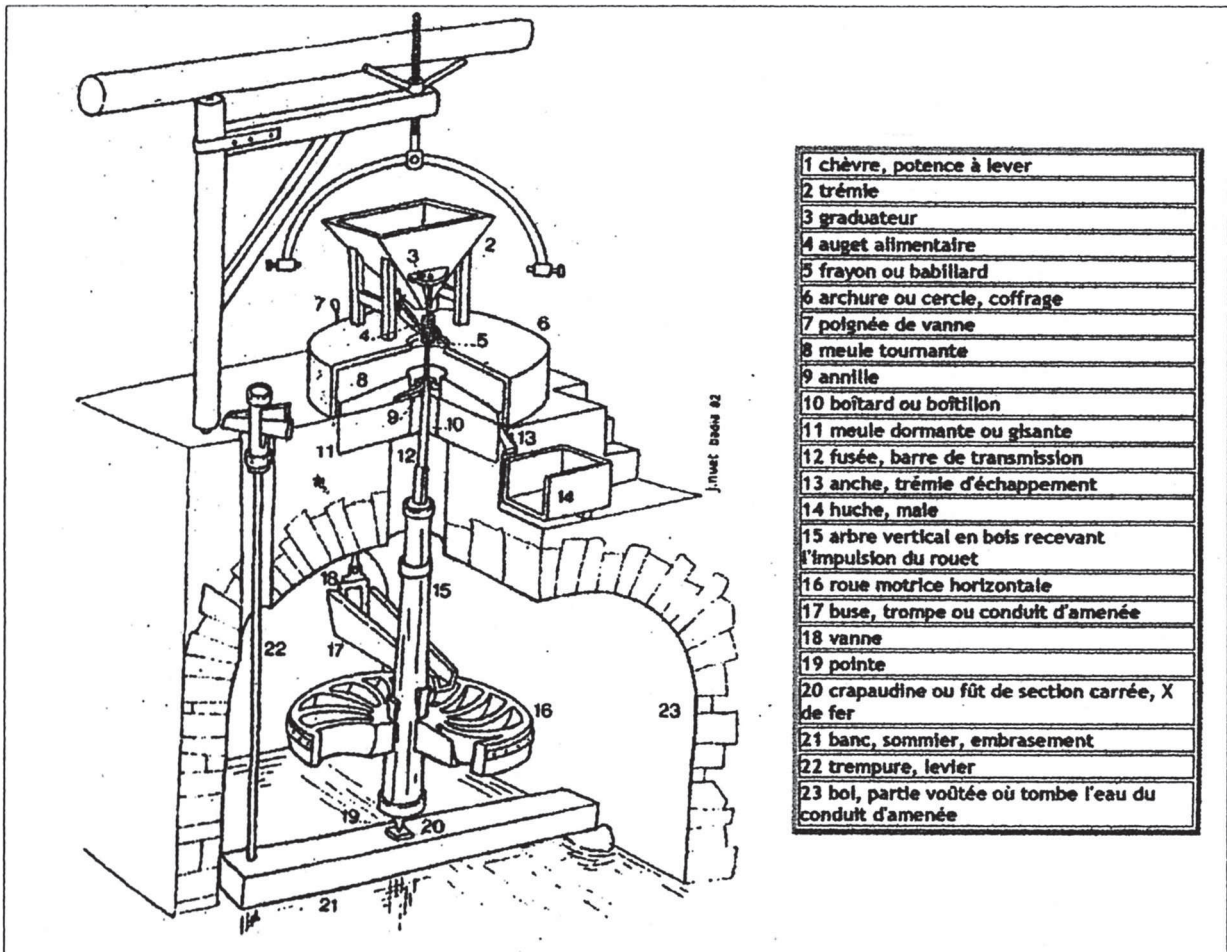
Un mécanisme rudimentaire transmettait le mouvement de la roue verticale aux meules qui étaient évidemment horizontales :



Le mouvement de la roue était transmis à un rouet, qui par l'intermédiaire de la lanterne faisait tourner la meule supérieure ou meule tournante. Le grain était versé par le meunier dans la trémie, son écoulement était régulé par l'auget, il s'écoulait au centre de la meule tournante, était broyé entre les deux meules, puis la mouture était évacuée vers l'extérieur.

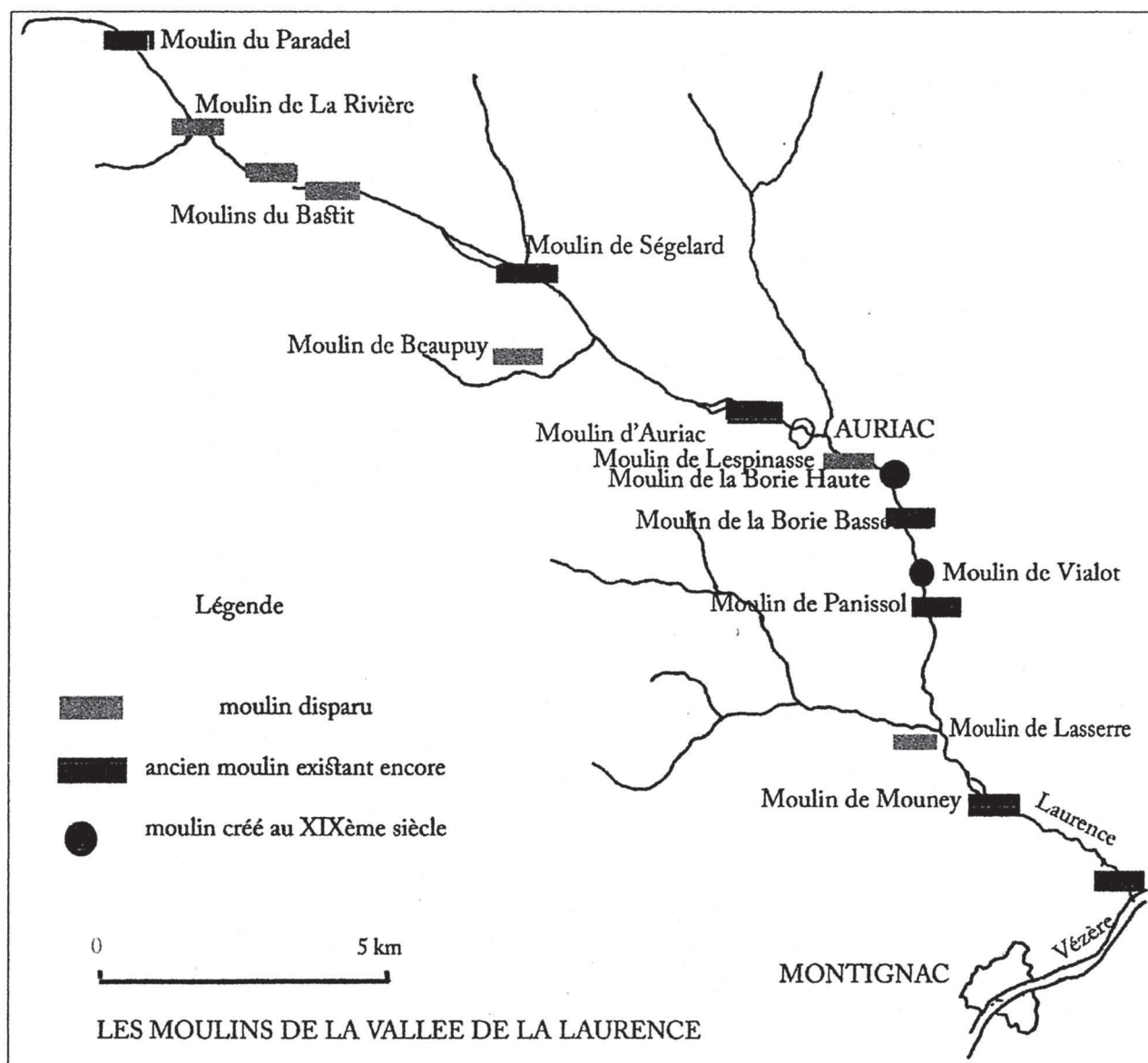
*Schéma d'un moulin*

Un autre type de moulin, particulièrement fréquent dans le sud de la France, le moulin à roue horizontale, est représenté à Auriac par le moulin de la Borie Basse. Dans ce cas, la roue horizontale entraînait directement la meule tournante située à l'étage au-dessus. Ce type de roue avait un bon rendement, si les pales étaient bien taillées en « cuillères », et il préfigure la turbine.



1 chèvre, potence à lever
2 trémie
3 graduateur
4 auget alimentaire
5 frayon ou babillard
6 archure ou cercle, coffrage
7 poignée de vanne
8 meule tournante
9 anille
10 boftard ou boftillon
11 meule dormante ou gisante
12 fusée, barre de transmission
13 anche, trémie d'échappement
14 huche, male
15 arbre vertical en bois recevant l'impulsion du rouet
16 roue motrice horizontale
17 buse, trompe ou conduit d'amenée
18 vanne
19 pointe
20 crapaudine ou fût de section carrée, X de fer
21 banc, sommier, embrasement
22 trempure, levier
23 bol, partie voûtée où tombe l'eau du conduit d'amenée

## Géographie des moulins d'Auriac

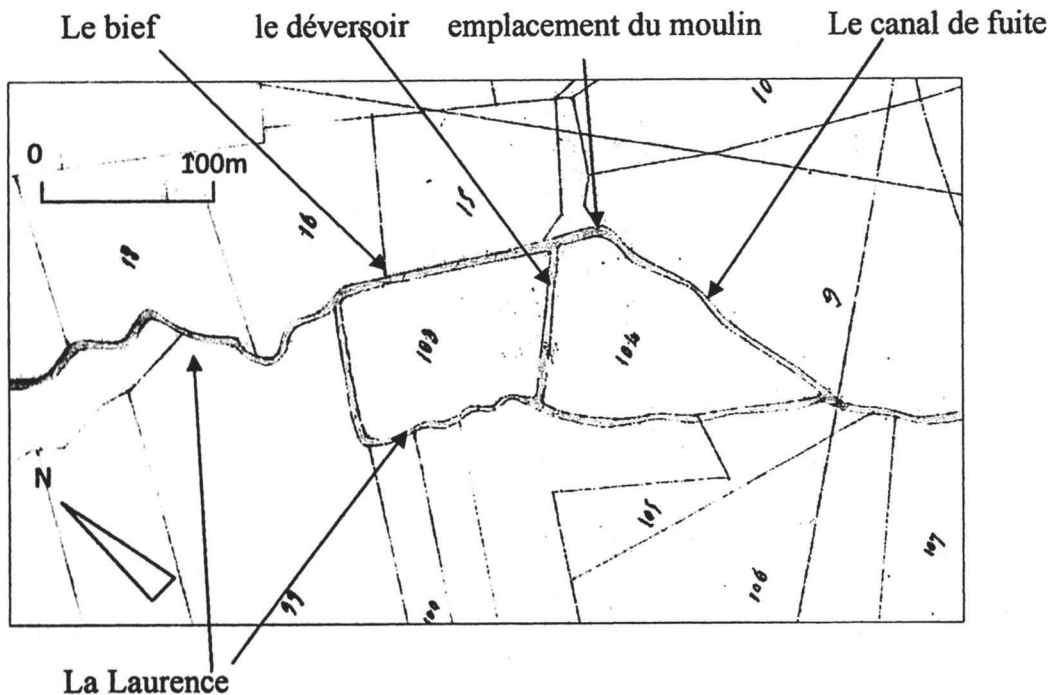


La Laurence est une rivière courte : de sa source à Thenon à son confluent avec la Vézère à l'amont de Montignac, elle parcourt environ 15 km. Mais elle a une pente relativement forte, d'environ 1%, et moyennant certains aménagements (canaux de dérivation, réservoirs etc.) elle faisait mouvoir quinze moulins. Dans la commune d'Auriac il en subsiste actuellement cinq : celui de Ségelard, celui d'Auriac, celui de la Borie Haute devenu récemment un hôtel restaurant sous le nom de « moulin de Mitou », le moulin dit anciennement de la Vergne, puis de la Borie Basse, enfin celui de Vialot.

Les archives nous parlent aussi d'un moulin de Beaupuy, qui se trouvait autrefois sur le ruisseau du même nom, et des « moulins rompus » du Caillauguet, de Lasserre et de Lespinasse.

Mais le débit de la Laurence est irrégulier : basses eaux en été et crues soudaines lors des orages sont les principaux inconvénients.

Certains aménagements sont nécessaires : un canal d'amenée d'eau (dit bief du moulin) de pente plus faible que la rivière permet de ménager une chute d'eau ou au moins un débit rapide, juste avant la roue ; un réservoir à l'amont du moulin permet de régulariser le débit et de prolonger le temps d'activité ; souvent un déversoir, en amont du réservoir, évite localement les crues et inondations ; enfin en aval, un canal de fuite ramène l'eau qui a animé les meules à la rivière. Moyennant quoi, la Laurence a pu faire tourner les roues de ses moulins, du moins en automne et en hiver, quand ses eaux sont abondantes.



*Les aménagements hydrauliques du moulin de Vialot, jadis moulin du Caillauguet, sur le cadastre de 1813*

Du réservoir partait un canal, l'obée, qui conduisait l'eau à la roue. Il se terminait par une écluse, qui pouvait être obstruée par un « pal ». Dès qu'on l'ouvrait, l'eau se ruait sur la roue qui se mettait à tourner, les mécanismes s'enclenchaient, et tout cela faisait beaucoup de bruit. Le meunier, qui vivait aussi dans la poussière de farine devait constamment surveiller l'état de son bief ainsi que les mécanismes, et chaque semaine marteler les meules pour les garder rugueuses et capables d'écraser le grain. C'était un métier pénible et plutôt malsain.

Les meuniers avaient une mauvaise réputation : ils étaient parfois suspectés de sorcellerie, et généralement considérés comme des voleurs. En effet, ils prélevaient pour leur travail une partie du grain que le paysan leur donnait à moudre. Mais comme la farine est légère et s'envole facilement, le client ne retrouvait jamais le poids de farine et de son qu'il pensait recevoir. C'était, comme souvent autrefois, un métier qui se transmettait de père en fils, et on connaît des familles où de nombreux cousins sont meuniers sur la même rivière.

## **Histoire des moulins**

Lorsque s'instaure le régime féodal, le seigneur se réserve la propriété des cours d'eau et donc des moulins dans l'étendue (le ban) de sa seigneurie. Ce sont des « moulins banaux », c'est-à-dire que les tenanciers ont l'obligation de faire moudre leur grain uniquement dans le moulin qui relève de leur propre seigneur, et ils doivent payer pour cela. C'est une clientèle captive, et le fermage du moulin est pour le seigneur rural une source de revenus notable.

La paroisse d'Auriac était partagée sous l'Ancien Régime entre plusieurs seigneuries : Montignac, La Faye, Beaupuy et Rastignac. Chacun de ces seigneurs y avait son moulin banal. Le seigneur, propriétaire du moulin, l'affermait à un meunier professionnel. Le meunier, dans cette société où peu de monnaie circulait, prélevait une part du grain que lui apportait le paysan ; d'autre part, le contrat d'affermage du moulin stipulait la plupart du temps une redevance en nature, et le meunier versait au seigneur une partie des prélèvements qu'il avait fait sur le grain des paysans. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle seulement, on voit apparaître des redevances stipulées en argent.

Certaines des seigneuries d'Auriac comme Beaupuy ou Ségelard ont été vendues à des roturiers avant la Révolution. Leurs moulins ont subsisté, libres de droits seigneuriaux, et une certaine concurrence s'est établie dans la paroisse : les paysans tenanciers d'autres seigneurs ont essayé d'y faire moudre leur blé à meilleur marché, d'où de nombreux procès à la fin de l'Ancien Régime, le seigneur exigeant le maintien de ses droits et revenus anciens.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'amélioration des moyens de transport, et de nouvelles sources d'énergie, la machine à vapeur puis l'électricité, ruinent l'économie ancienne des moulins à eau. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle au contraire, on assiste à une certaine diversification ; une circulaire du *Ministère de l'Agriculture, direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles*, en 1904, insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à utiliser les retenues et digues qui existent encore pour installer des machines hydrauliques modernes, plus performantes, voire des turbines.

A Auriac, le moulin de la Borie Haute est créé comme filature, et ensuite transformé en fabrique de pièces de bijouterie avant de devenir une scierie, et un nouveau moulin est édifié à Vialot, sur des aménagements anciens, comme corderie.

Ces innovations ont eu une durée de vie brève et aucun moulin ne fonctionne plus à Auriac. Les bâtiments subsistent parfois : le moulin de la Borie Haute est devenu un hôtel restaurant et les autres des maisons d'habitation.

Nous allons maintenant examiner ces moulins en descendant le cours de la Laurence.



## Le moulin de Ségelard

Il est situé à l'ouest de la commune d'Auriac, dans la vallée de la Laurence, sur la rive gauche, à l'écart du lit de la rivière. Il dépendait jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle du châtelain de Montignac. Lorsque en 1487 Alain et Jean d'Albret ont vendu la seigneurie d'Auriac à Raymond Arnal et Isabelle de La Cropte, le moulin de Ségelard ne fait pas partie de la vente<sup>1</sup>. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle le marquis de Hautefort, le 11 novembre 1746, vend le moulin, les prés et chènevières attenants, à Anne Marie de Foucaud épouse de Bernard De Jehan, « sieur » de Ségelard<sup>2</sup> pour la somme de 6000 livres.

Un canal de dérivation de près d'un kilomètre, avec une pente plus faible que le lit de la rivière, lui permettait de remplir son réservoir et de bénéficier d'une chute d'eau. C'était, dans le voisinage, le plus long canal de dérivation sous l'Ancien Régime, il se trouvait à l'amont dans les paroisses de Bars et de Thenon, qui relevaient toutes deux du marquis de Hautefort. Il ne semble pas avoir eu alors d'installation pour faire l'huile de noix ; au XVIII<sup>ème</sup> siècle il avait quatre meules pour le grain : deux meules pour le froment et deux pour la méture<sup>3</sup>, c'est-à-dire un mélange de céréales, froment, orge et avoine, qui était d'usage fréquent.

Le 7 février 1756, nous trouvons un contrat d'affermage du moulin<sup>4</sup> entre Bernard de Jehan et deux associés, Jean Delbos, travailleur de terre à La Boutade et Jacques Degain meunier à Montignac, qui prennent à bail « *pour le temps et espace de cinq ans et cinq récoltes complètes révolues* » le moulin et les prés attenants. Ils doivent verser au propriétaire chaque année au total dix huit charges<sup>5</sup> de méture de moulin et une charge plus deux quarts<sup>6</sup> de froment, ainsi réparties :

Janvier, février, mars, avril, mai : par mois, 10 quarts de méture et deux de froment.

Juin, juillet, août, septembre : par mois, 16 quarts de méture.

Octobre, novembre, décembre : par mois, 10 quarts de méture.

Plus en juillet deux paires de poulets et trois paires de canards.

A Noël deux paires de chapons.

---

<sup>1</sup> ADD 2 E 35 : 1

<sup>2</sup> ADD J 1485 .

<sup>3</sup> Meteil ou méture : mélange de froment et d'une autre céréale , qui sont semés et récoltés ensemble.

<sup>4</sup> ADD 3 E 3429 .

<sup>5</sup> Une charge , mesure de Montignac, vaut 280,8 litres .

<sup>6</sup> Un quarton, mesure de Montignac, vaut 35,1 litres. Une charge vaut huit quarts.

En outre, ces céréales destinées à la consommation du château seront moulues sans rémunération ni prélèvement.

Ce contrat est très traditionnel, et même archaïque à cette époque : le bail ne comporte aucun versement d'argent. Tout est payé en produits de l'activité du moulin qui fonctionne sans échange de monnaie. Il paie son loyer au seigneur essentiellement en farines et volailles.

Il nous donne aussi des indications sur la vie à l'époque :

° Le moulin broie beaucoup plus de méture, mélange de céréales, froment, orge et avoine, que de froment : c'était une sorte d'assurance contre les aléas du climat, et cela faisait le pain des pauvres gens.

° Les redevances en froment sont livrées au château de janvier à mai, c'est-à-dire avant la période difficile de la « soudure » (avant le début des moissons, en juillet, se place souvent un moment de rareté des céréales, voire de disette).

° Enfin le seigneur à deux reprises dans l'année, juillet et décembre reçoit un don sans rapport avec l'activité du moulin ; ce sont des poulets, des chapons et des canards. On retrouve dans tous les baux seigneuriaux des avantages honorifiques de cette sorte, signe de la prééminence du seigneur.

Deux ans plus tard, nouveau bail le 24 janvier 1758. Jean Delbos, le travailleur de terre, s'est retiré, le bail est conclu entre Bernard De Jehan et Jacques Degain, le meunier de Montignac. Cette fois, le bail est plus moderne, libellé en monnaie : Degain paiera chaque année 230 livres pendant les cinq années suivantes, soit cinquante livres pour le premier pacte<sup>7</sup>, en février et trois fois 60 livres en mai, août et novembre de chaque année. Il donnera en outre deux paires de poulets et trois paires de canards en juillet (la famille De Jehan réside à Ségelard en été), six douzaines d'œufs pendant le carême et deux chapons à Noël. Le meunier moudra gratis le blé nécessaire non seulement pour Ségelard, mais aussi pour Borie-Porte, l'autre résidence de cette famille noble.

Ces baux nous donnent aussi une description du moulin en cette fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle : ses quatre meules viennent de la carrière de Lagorce, elles sont mesurées avec précision, et il est dit qu'à la fin du bail, le fermier devra payer si elles sont plus minces, et recevra une indemnité si elles se trouvent plus épaisses, le meunier les ayant renouvelées pendant son bail. Le prix de la meule est estimé à 11 livres le pouce<sup>8</sup>. Il a aussi deux rouets<sup>9</sup> à demi neufs, des maies,

<sup>7</sup> Pacte : date fixée pour le paiement partiel du bail.

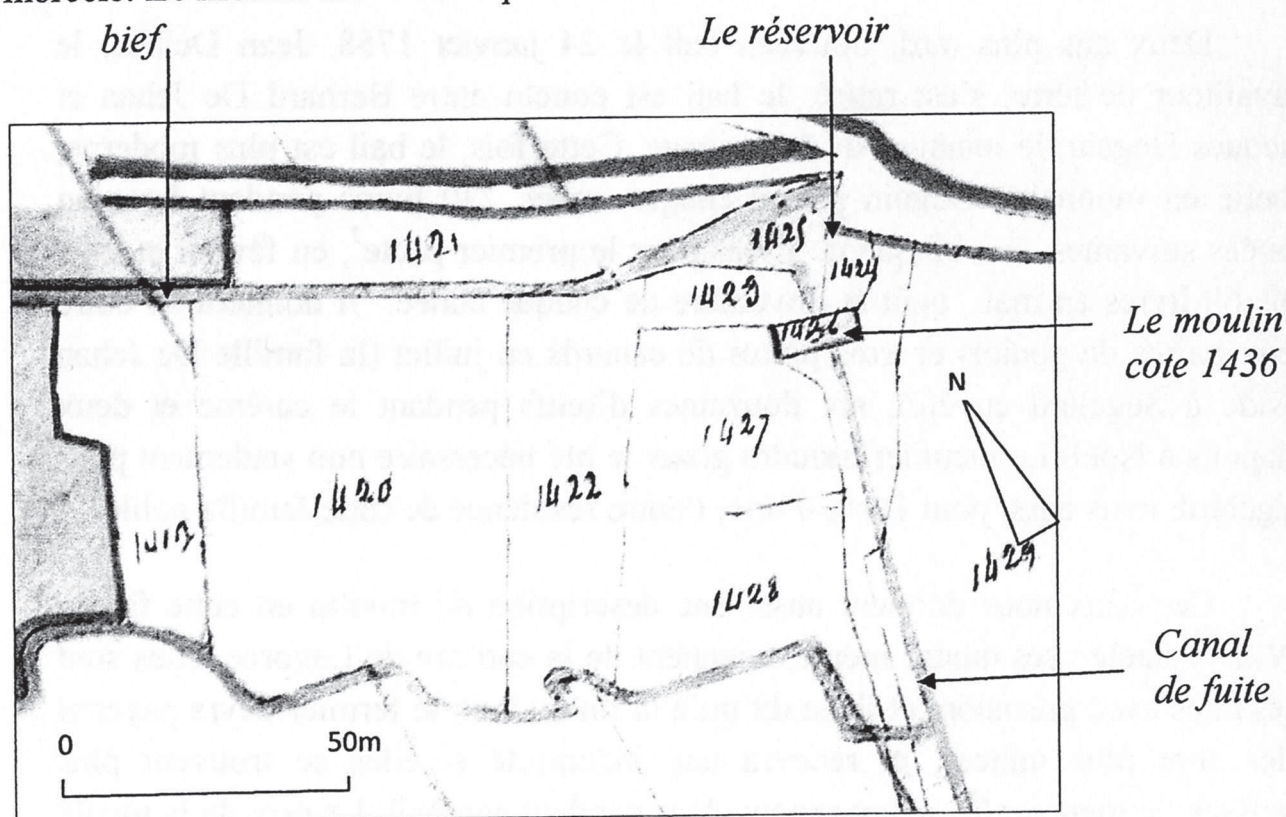
<sup>8</sup> Un pouce, mesure de Montignac, vaut 2,74 cm.

<sup>9</sup> Partie du mécanisme du moulin. Voir le schéma page 2.

un tamis « en assez bon estat ». « Les portes de l'entrée du dit moulin estant en fort bon état, avec deux battants chacune, soutenues par deux pailles et deux gonds et fermant avec une serrure et sa clef, et un gros verrouil par derrière <sup>10</sup> ». Le mobilier est très succinct : un « mauvais châlit », une maie à mettre la farine.

Le 29 mai 1782, Anne Marie de Foucaud, veuve de Bernard de Jehan vend Ségelard pour 39 000 livres <sup>11</sup>, à l'instigation de son gendre qui veut toucher la dot en argent. L'acquéreur est un bourgeois de Limeuil, Léonard Faure de Gravard, La vente comprend « le fief et domaine de Ségelars, situé en la paroisse d'Auriat, consistant en un château et ses prectantures, une métairie exploitée avec deux paires de bœufs, un moulin avec des preds qui y sont attachés (...) meules et ustensiles du moulin qui demeurent compris dans la vente (...) ». Léonard Faure a acheté le domaine de Ségelard pour en faire don à sa fille Louise qui a épousé en 1777 Guillaume Lathoumétie, médecin d'une famille de Thenon. C'est le jeune ménage qui s'installe à Ségelard.

La révolution ne change pas le statut du moulin ; il reste dans la famille Lathoumétie, propriété du père, Guillaume, puis de son fils Louis. Mais le domaine décline, et en 1859, l'ensemble est vendu au tribunal de Sarlat, puis morcelé. Le moulin est vendu à part.



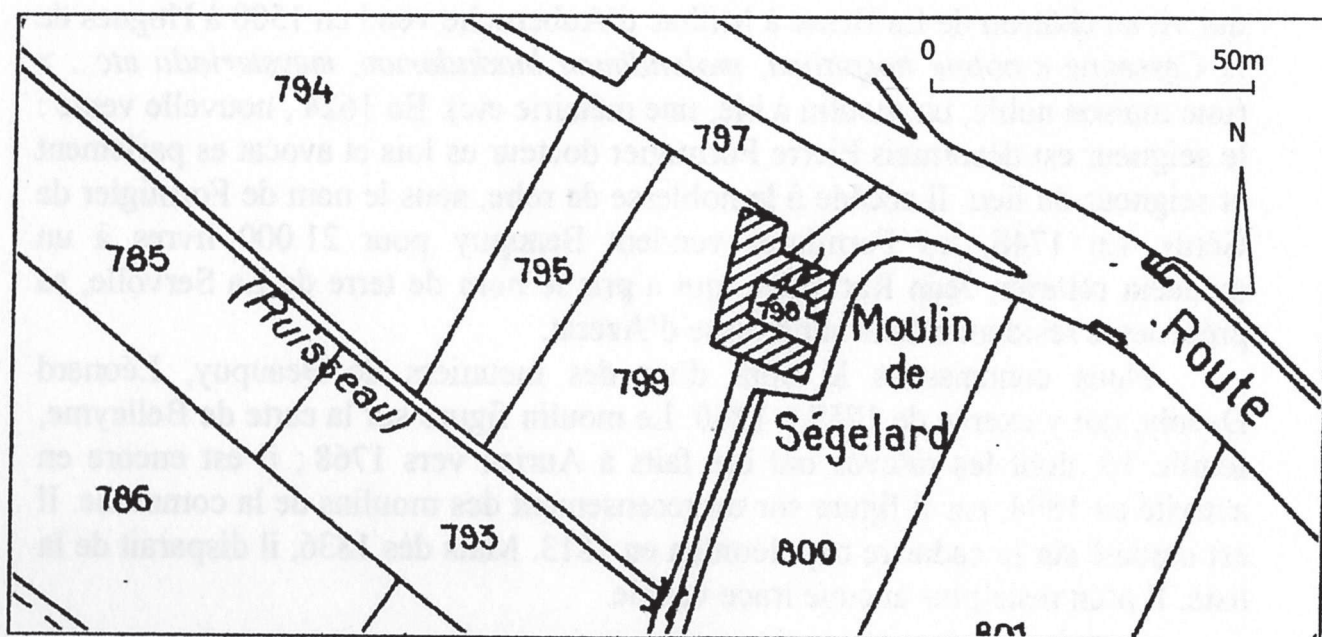
Le moulin de Ségelard sur le cadastre de 1813

<sup>10</sup> Les inventaires de l'Ancien Régime détaillent toujours avec précision les éléments métalliques.

<sup>11</sup> ADD J 1485/34.

La route actuelle de Thenon à Montignac n'existait pas en 1813. Elle n'a été construite que dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il y avait toutefois un chemin, qui semble sur la carte de 1813 avoir emprunté la digue de retenue du moulin.

Le canal d'amenée se trouvait au nord de la Laurence, le long du chemin ; Le tracé du canal de fuite est encore visible le long de la route qui va du moulin à Ségelard.



*Le moulin de Ségelard sur le cadastre actuel*

Sur le cadastre actuel, le moulin de Ségelard figure sous le numéro de parcelle 798. Les bâtiments ont été agrandis, c'est maintenant une maison d'habitation. Au sous-sol subsistent deux murs épais qui supportaient la roue, et entre eux, près du plafond, l'orifice d'arrivée d'eau. C'était un moulin à roue en dessous. Deux meules ont été conservées, elles ne sont pas en place. Le réservoir a été comblé, le bief est en train de disparaître, le cours de la Laurence a été rectifié ; seul le tracé du canal de fuite a été conservé: il sert au drainage des prés et à l'évacuation des eaux en cas d'orage.

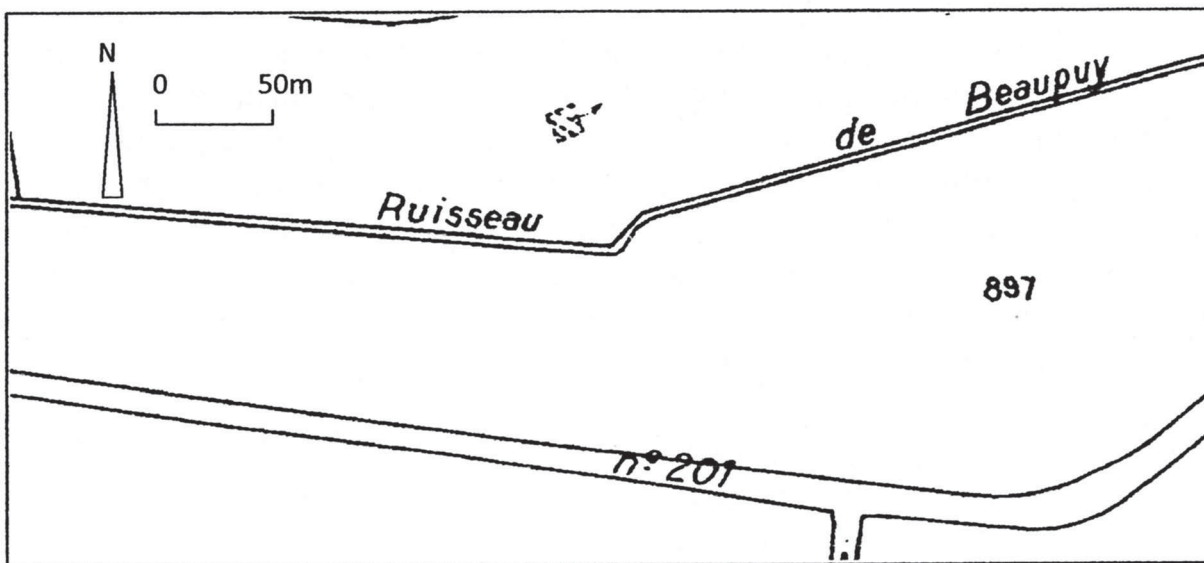
Une nouvelle route, la départementale 67, a remplacé le chemin de Thenon à Auriac, et un chemin rural sinueux relie le moulin à l'exploitation agricole de Ségelard, au sommet de la colline.

## Le moulin de Beaupuy

Beaupuy dépendait de la justice de La Faye ; mais c'était une des seigneuries d'Auriac et son seigneur rendait hommage au comte de Périgord. Elle avait son moulin banal dans son territoire, sur le ruisseau de ce nom, un petit affluent de rive droite de la Laurence. Ce moulin ne pouvait sans doute tourner qu'en hiver.

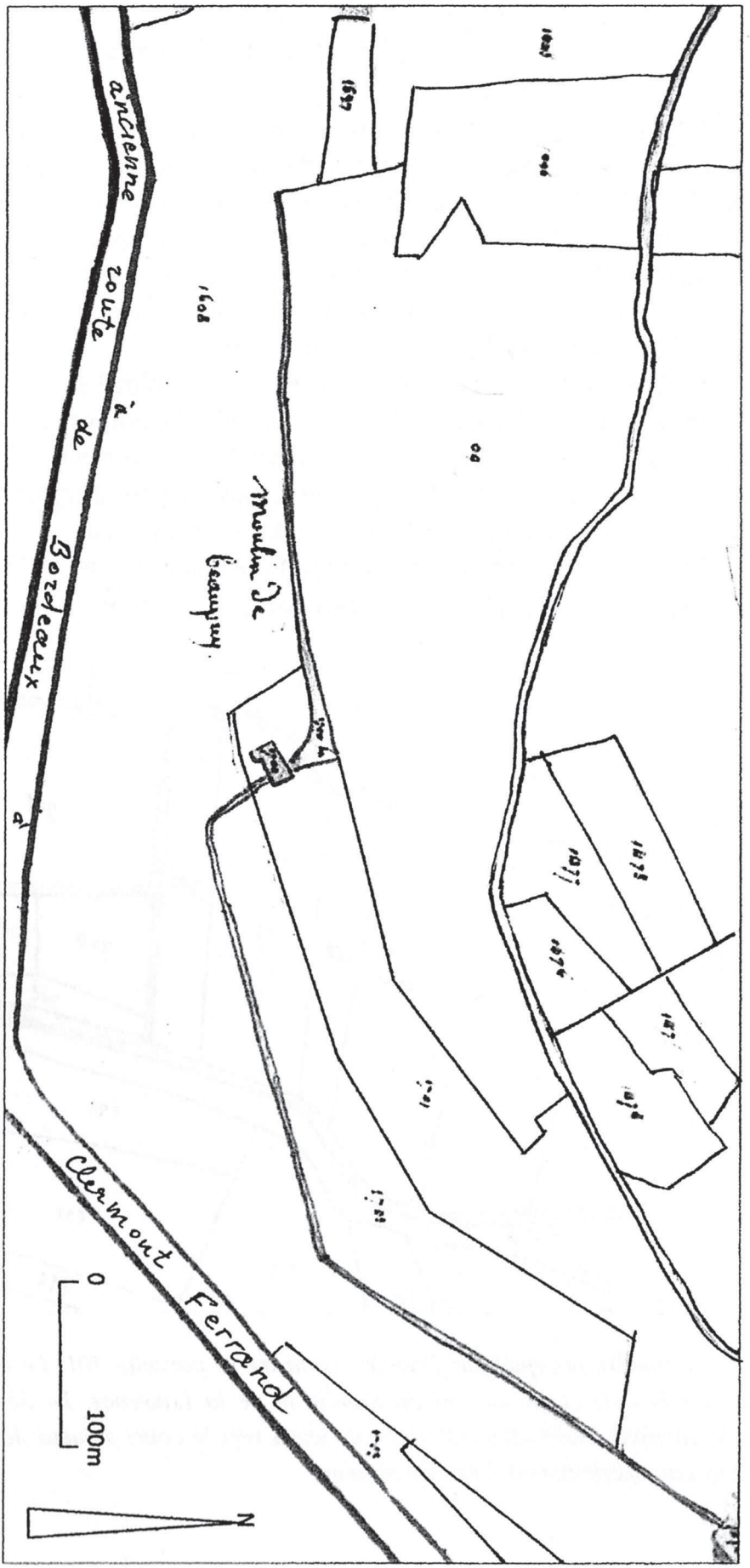
Il appartient d'abord à la famille noble de Beaupuy (Bellopodio), que l'on trouve dans les listes d'hommages depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle ; Pierre de Beaupuy, qui vit au château de La Besse à Milhac d'Auberoche vend en 1500 à Hugues de la Cassagne « *nobile hospitium, molendinum bladadorum, meysteriada etc...* » (une maison noble, un moulin à blé, une métairie etc). En 1624 , nouvelle vente : le seigneur est désormais Pierre Formigier docteur es lois et avocat es parlement et seigneur du lieu. Il accède à la noblesse de robe, sous le nom de Formigier de Génis. En 1748, les Formigier vendent Beaupuy pour 21 000 livres à un médecin roturier, Jean Raffailac, qui a pris le nom de terre de La Servolle, sa précédente résidence dans la paroisse d'Azerat.

Nous connaissons le nom d'un des meuniers de Beaupuy, Léonard Decoly, qui y exerce de 1757 à 1760. Le moulin figure sur la carte de Belleyme, feuille 16, dont les relevés ont été faits à Auriac vers 1768 ; il est encore en activité en 1804, car il figure sur un recensement des moulins de la commune. Il est dessiné sur le cadastre napoléonien en 1813. Mais dès 1836, il disparaît de la liste. Il n'en reste plus aucune trace visible.



*L'emplacement du moulin de Beaupuy sur le cadastre actuel.*

*Le bâtiment n'existe plus*



*Le moulin de Beauvray sur le cadastre napoléonien de 1813*

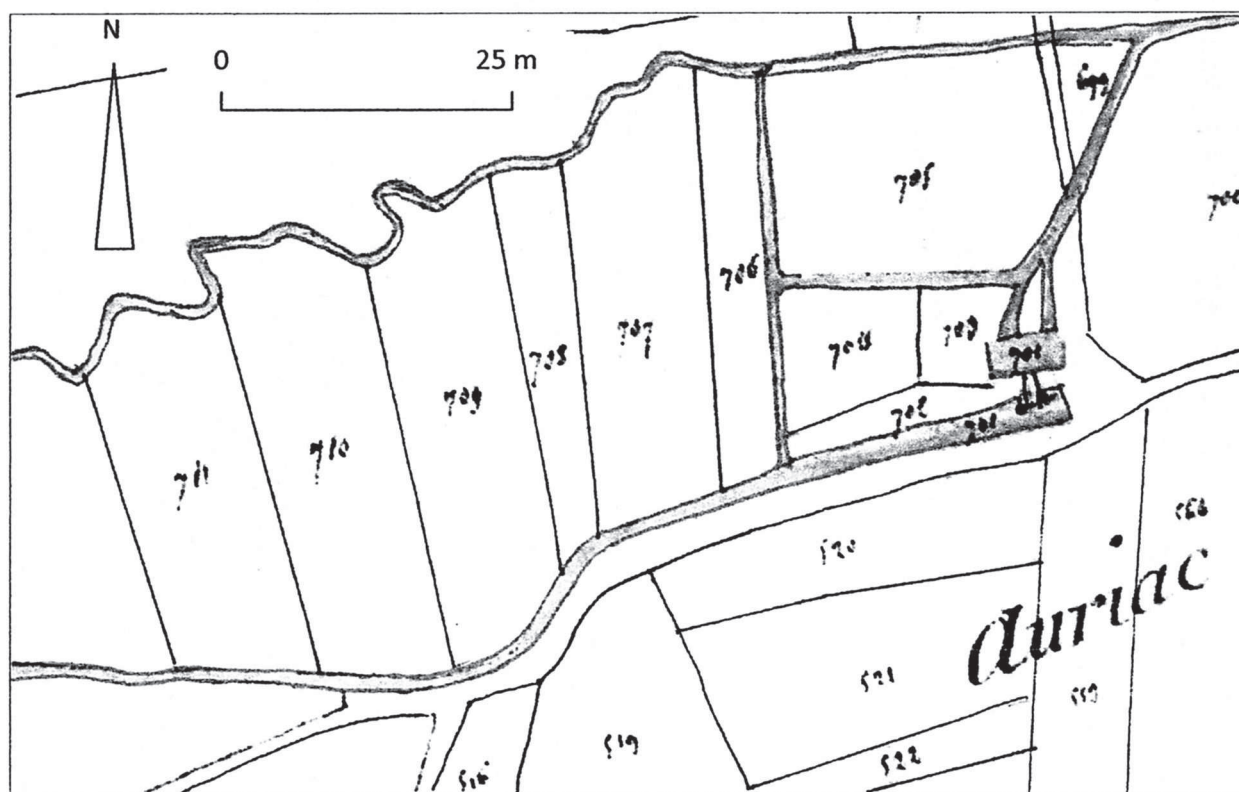
*À gauche la source du ruisseau de Beauvray. Le cours d'eau a été détourné pour suivre un trajet à flanc de coteau.  
 Un réservoir a été aménagé. On voit le bâtiment du moulin en aval du réservoir.  
 De nos jours, le ruisseau a retrouvé son cours primitif.*

## Le moulin d'Auriac

C'était au Moyen Age le moulin banal du châtelain de Montignac, auquel ses tenanciers d'Auriac étaient tenus de faire moudre leur grain. En 1487, Alain et Jean d'Albret, châtelains de Montignac, manquent d'argent et vendent la seigneurie de La Faye (qui ne comprend qu'une partie de la paroisse d'Auriac) à Antoinette de La Crote, héritière de la maison noble de La Faye et à son mari Raymond Arnal, un riche bourgeois de Montignac. C'est lui qui désormais possède les droits sur l'eau, donc les moulins.

Ce moulin banal, dit moulin d'Auriac, est placé sur le chemin d'Auriac à La Faye, à la sortie du bourg. Il possédait une dérivation sur la rive droite et un réservoir à l'amont des meules lui permettait de travailler longtemps. Il avait deux paires de meules, et à l'aval deux canaux de fuite rejoignaient la Laurence. C'était un des moulins les plus importants de la paroisse.

Le cadastre napoléonien, dessiné à Auriac en 1813, nous montre la disposition du moulin alors qu'il était encore en activité.



Le moulin occupait sur l'ancien cadastre la parcelle 701. Le bief d'alimentation se trouve au bas de carte, au sud du moulin et de la Laurence. Le déversoir, en amont du moulin, envoyait éventuellement l'eau en excès vers le cours sinueux de la Laurence. On voit les deux canaux de fuite à l'aval du moulin.

Le canal d'arrivée d'eau s'étire au sud de la Laurence sur les premières pentes du coteau sur une distance de 1 km 250. C'est depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle le plus long dans la commune, et devant la façade sud du moulin, l'eau remplissait un réservoir, qui permettait de régulariser le débit. Le bâtiment était situé sur la pente du vallon, de sorte que le rez-de-chaussée coté sud, au niveau du réservoir, était le premier étage au nord vers la vallée : l'eau pouvait tomber au-dessus des roues motrices, ce qui améliorait le rendement<sup>12</sup>.



*La pelouse au premier plan occupe la place du réservoir qui a été comblé. Ce niveau est un rez-de-chaussée coté sud et un premier étage coté nord, vers la vallée.*

*Le moulin a été agrandi : la partie ancienne est à droite de la photo, et les meules se trouvaient au-dessous, au rez-de-chaussée coté nord.*

En 1718, un inventaire<sup>13</sup> nous montre un moulin « *en très mauvais état, les murailles et toit menaçant de tomber par terre* ». Ensuite le seigneur, Louis de Foucaud de Mémon gère bien le domaine, répare le moulin et lui rend sa prospérité, mais à la génération suivante les Foucaud de Pombriant le délaissent. En 1764 le moulin de La Faye est mis sous séquestre par la justice royale, parce que la mère du jeune seigneur, Sybille du Lau, n'a pas payé les taxes royales des nobles, ni le vingtième, ni la capitation, en 1762, 63 et 64.

En 1765 le moulin a été réparé. C'est alors un moulin à deux meules, une pour l'huile et une pour le froment. Mais il se heurte à la concurrence : les tenanciers de La Faye font travailler d'autres moulins, sans doute ceux qui, acquis par des bourgeois, échappent aux redevances seigneuriales. En novembre 1760, Sybille du Lau dénonce à son régisseur, le notaire Jean Lalande, les contrevenants, village après village : « *Je vous prie, mon cher Lalande, de faire*

<sup>12</sup> Voir le schéma page 2.

<sup>13</sup> ADD 3 E 3420..



*acigner les dits nomets dans ce défens pour venir faire moudre au moulin aussi bien que monsieur Devaux<sup>14</sup> cil ne se soumet pas après les dix jours qu'il m'a fait demander par Monsieur de Montignac et que je luy ai donné ».* En 1782, son fils, Henri, comte de Foucaud de Pombriant, intente un procès contre Sicaire Monzie à propos de la banalité du moulin et le gagne en 1784. Les banalités étaient semble-t-il un des privilèges les plus mal supportés à la veille de la Révolution.

Les droits seigneuriaux sont abolis en 1789. Puis, Henri de Foucaud de Pombriant ayant émigré, les biens de La Faye sont vendus comme biens nationaux le 5 décembre 1793<sup>15</sup>. Le château est acquis pour 28 200 livres par un aubergiste d'Auriac, Labrousse, et le moulin par François Cleyrat de Thenon pour 24 300 livres ; ce sont les deux lots les plus importants de la vente.

Sur le cadastre de 1813, l'ancien moulin banal se trouve section D feuille 2 parcelle 701. Il appartenait à Louis Labrousse-Fombelle, notaire et un des plus gros propriétaires d'Auriac au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le revenu du moulin était alors estimé par la commune à 400 francs. Ses descendants le vendent en 1894 à Jean Peyrat, négociant à Paris 140 rue Saint Martin. Son fils Henri Peyrat le revend en 1934.

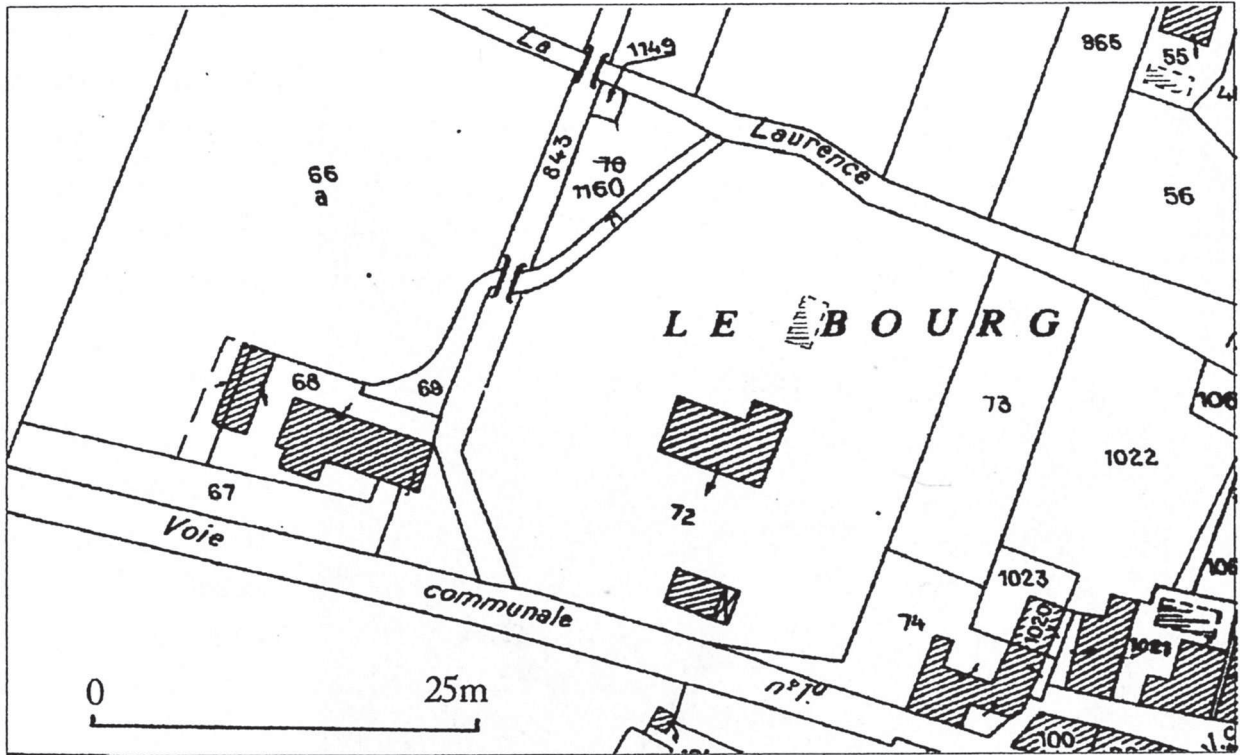
Le moulin est maintenant une résidence secondaire. Un des canaux de fuite qui traversaient les prés jusqu'à la Laurence a été comblé ainsi que le réservoir. Il conserve, en souvenir, plusieurs meules de pierre de l'ancien moulin.



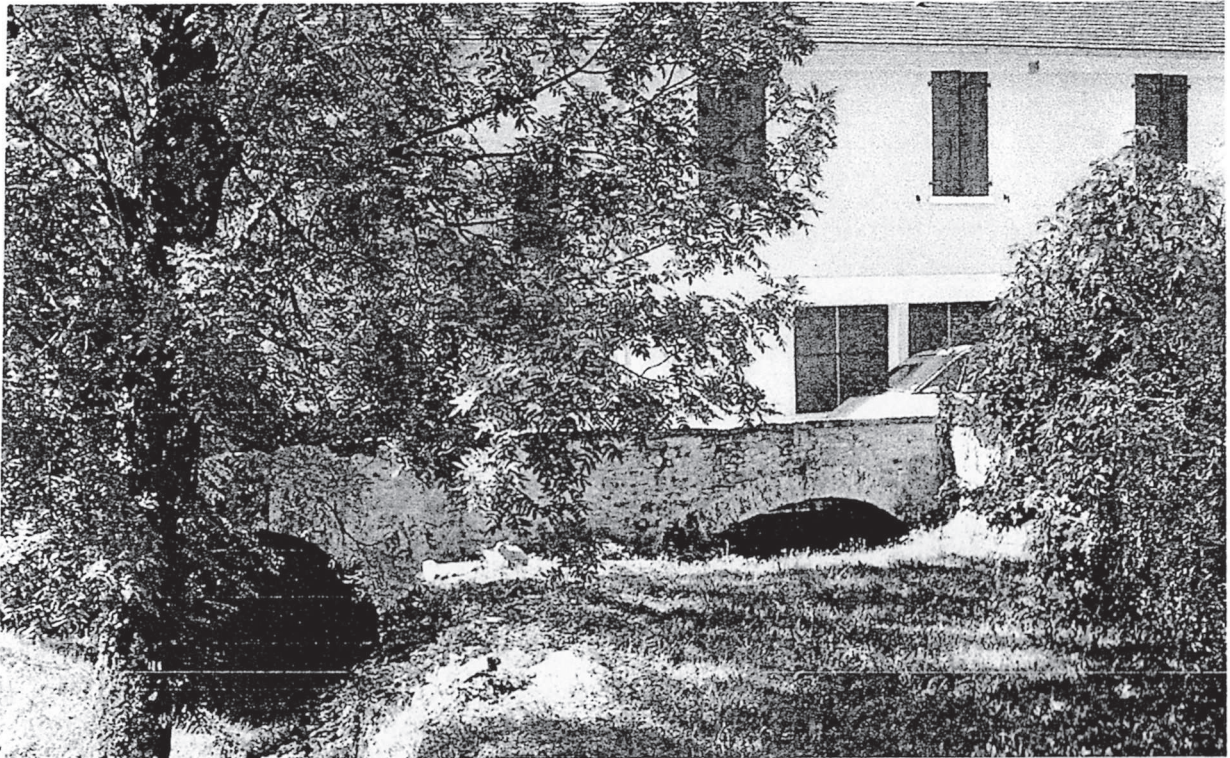
<sup>14</sup> Après trois générations qui avaient obtenu la dignité de chevaliers de Saint-Louis, Devaux était devenu noble.

<sup>14</sup> ADD 2 E 1819/17.

<sup>15</sup> ADD Q 720.



*Sur le cadastre actuel l'ancien moulin occupe la parcelle 68. Les maisons du bourg se sont étendues jusqu'à proximité. Le canal d'arrivée d'eau et le réservoir ont été comblés, ainsi qu'un des canaux de fuite.*



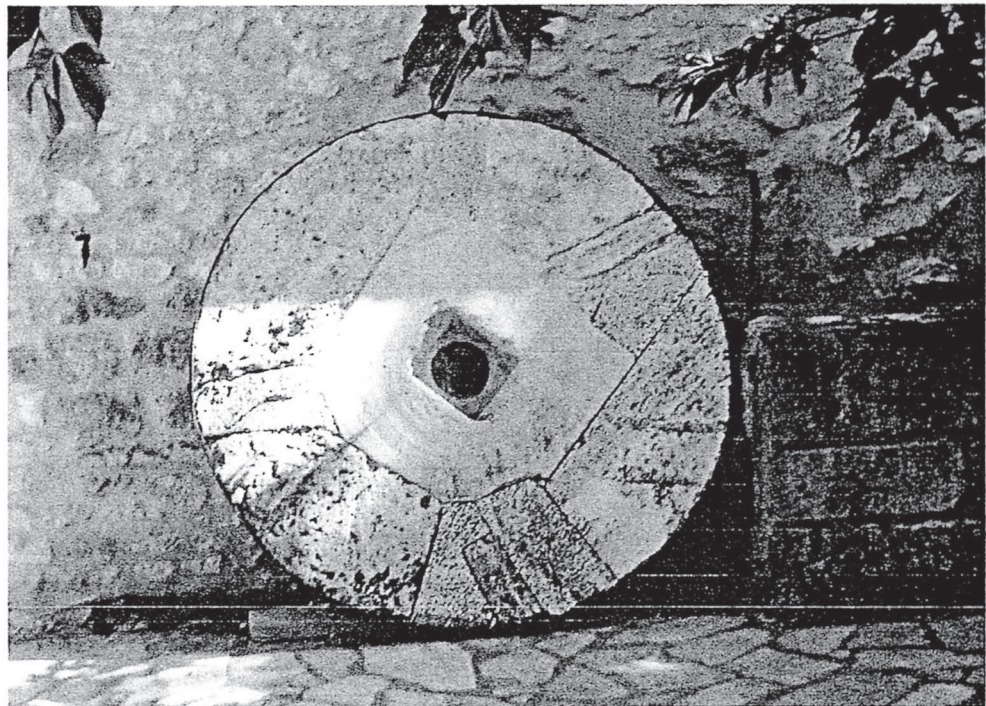
*Sur la façade nord, on voit les deux sorties d'eau, sous les deux arches maçonnées. Un des canaux de fuite subsiste, à gauche sur la photo, l'autre sur la droite a été comblé, son trajet est marqué par une ligne d'arbres*



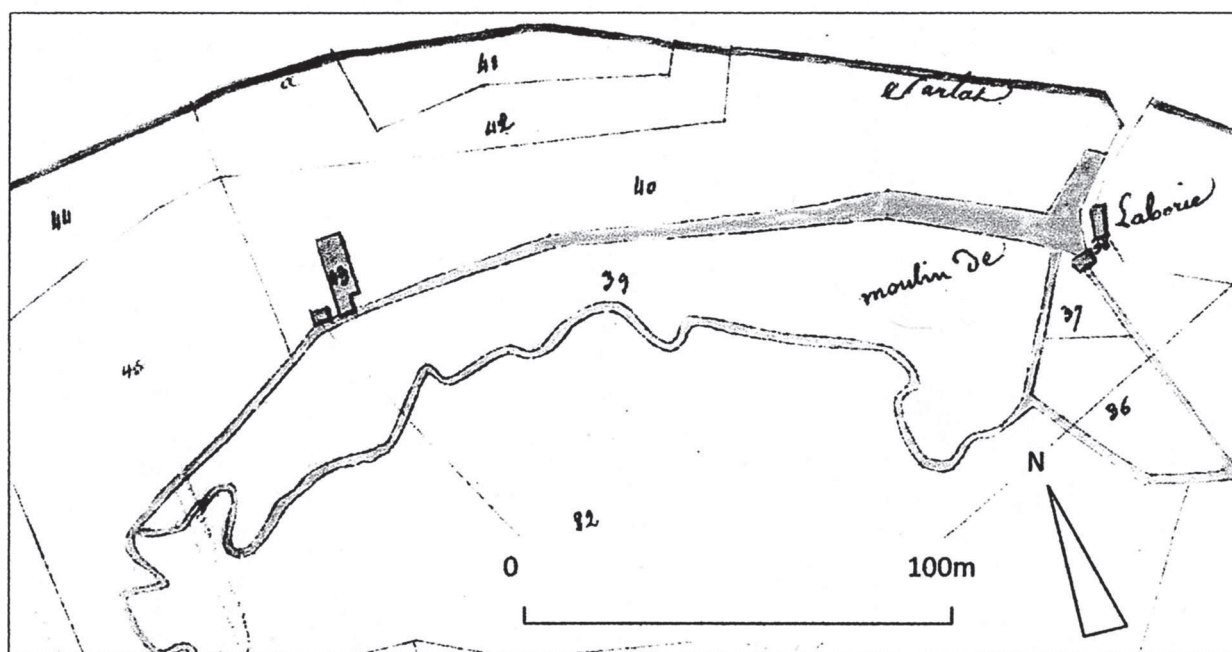
*Cette meule tournante monolithe est taillée dans une roche très dure, un conglomérat de quartz ; elle vient sans doute du Limousin.*

*La plupart des meules à Auriac étaient faites de calcaire, beaucoup moins dur.*

*Le moulin d'Auriac expose aussi une meule constituée de plusieurs morceaux liés entre eux par du plâtre et cerclée de fer. Il s'agit alors d'une meule « gisante » ou dormante, celle de dessous.*



## Les deux moulins de la Borie Haute et de la Borie Basse



*Extrait du cadastre de 1813.*

La route actuelle de Thenon à Montignac n'existait pas en 1813, mais il y avait un chemin que le géomètre qui a levé le plan a choisi comme limite de section. La Laurence suit un cours sinueux au sud, le canal de dérivation, ou bief du moulin, a un tracé rectiligne au nord. Il s'élargit à proximité du moulin de Laborie pour former un réservoir. Ici aussi on a prévu un canal de dérivation en amont : en effet la Laurence est une rivière capricieuse, sujette à de fortes crues en cas d'orage. Le canal de fuite à droite du plan ramène l'eau à la Laurence à la sortie du moulin.

Sur le cadastre de 1813 ne figure qu'un seul moulin, qui se nommait auparavant moulin de la Vergne, puis moulin de Laborie, et qui est maintenant la Borie Basse.

À proximité de l'emplacement du moulin actuel de la Borie Haute, au nord du bief, existait en 1813 une construction qui n'est pas identifiée comme moulin.

Il existe maintenant deux moulins dits de la Borie, qui ont chacun leur dérivation.

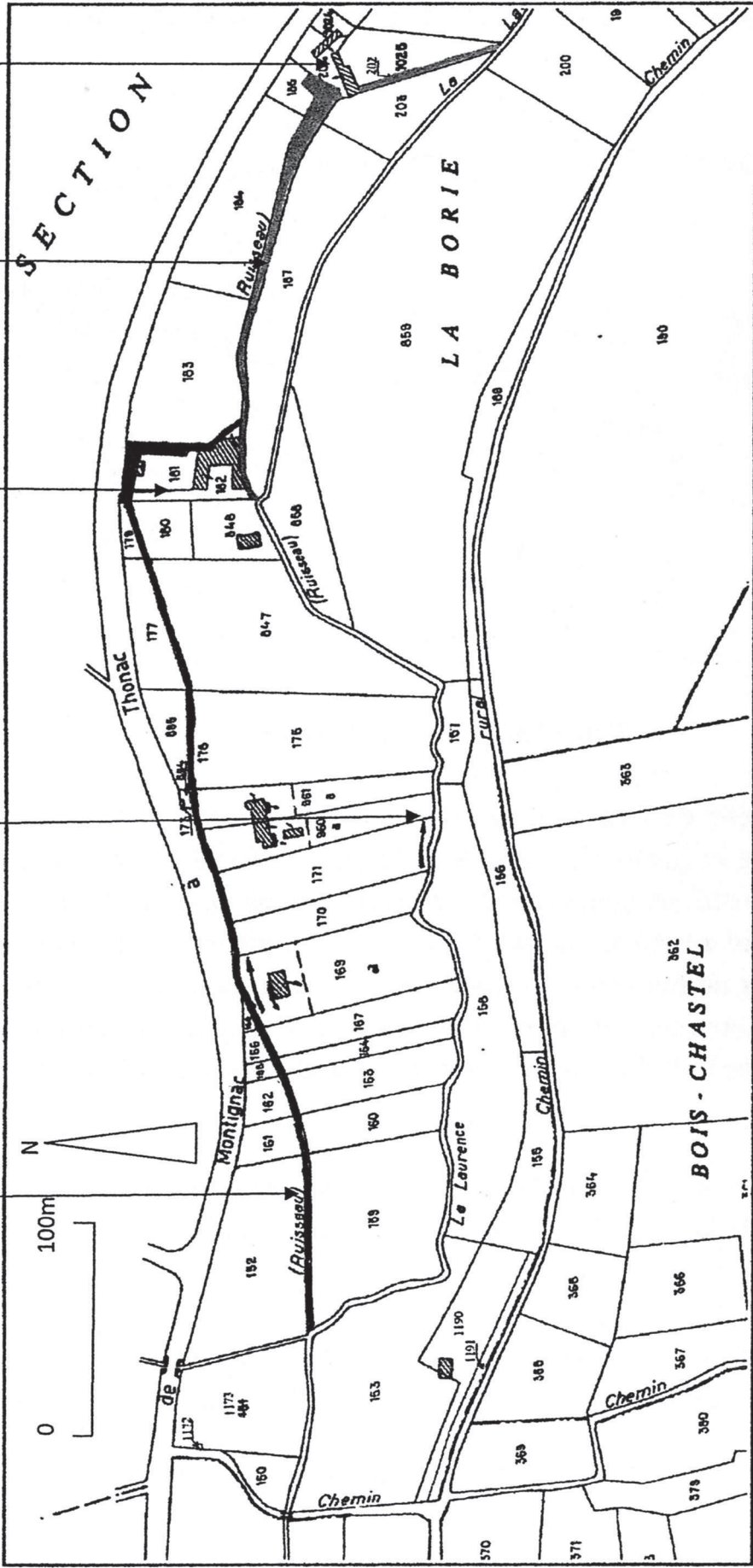
Moulin de la Borie Haute

La Laurence

Dérivation du XVIII<sup>ème</sup> siècle

Moulin de la Borie Basse

Dérivation du XIX<sup>ème</sup> siècle



Extrait du plan cadastral actuel

La dérivation du XVIII<sup>ème</sup> siècle, qui alimente la Borie Basse, a conservé le tracé du plan de 1813. Au sud de cette dérivation, le cours de la Laurence a été rectifié. Une nouvelle dérivation a été établie au XIX<sup>ème</sup> siècle pour alimenter le moulin de la Borie Haute ; elle longe la route (construite dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle) et rejoint l'ancien bief à la sortie de ce moulin, parcelle 182.

## **Le moulin de la Borie Haute**

Sur le cadastre actuel, on voit un grand bâtiment élevé au départ du canal de dérivation qui mène à la Borie Basse.<sup>16</sup>

Cette maison ne figure pas sur la carte de Belleyme en 1768 ; sur le cadastre napoléonien de 1813, on voit seulement une maison au bord du bief, section D, feuille 1, parcelle 43. En 1889 le propriétaire de cette parcelle est Albert Delalbre, qui y a installé une usine de dévidage de fil et de laine, donc sans doute un moulin. Son revenu est estimé à 400 francs par la commune. En 1891, il n'y a plus qu'un pressoir à huile dont le revenu est estimé à 40 francs par an. Puis il transfère son activité au moulin de Ségelard.

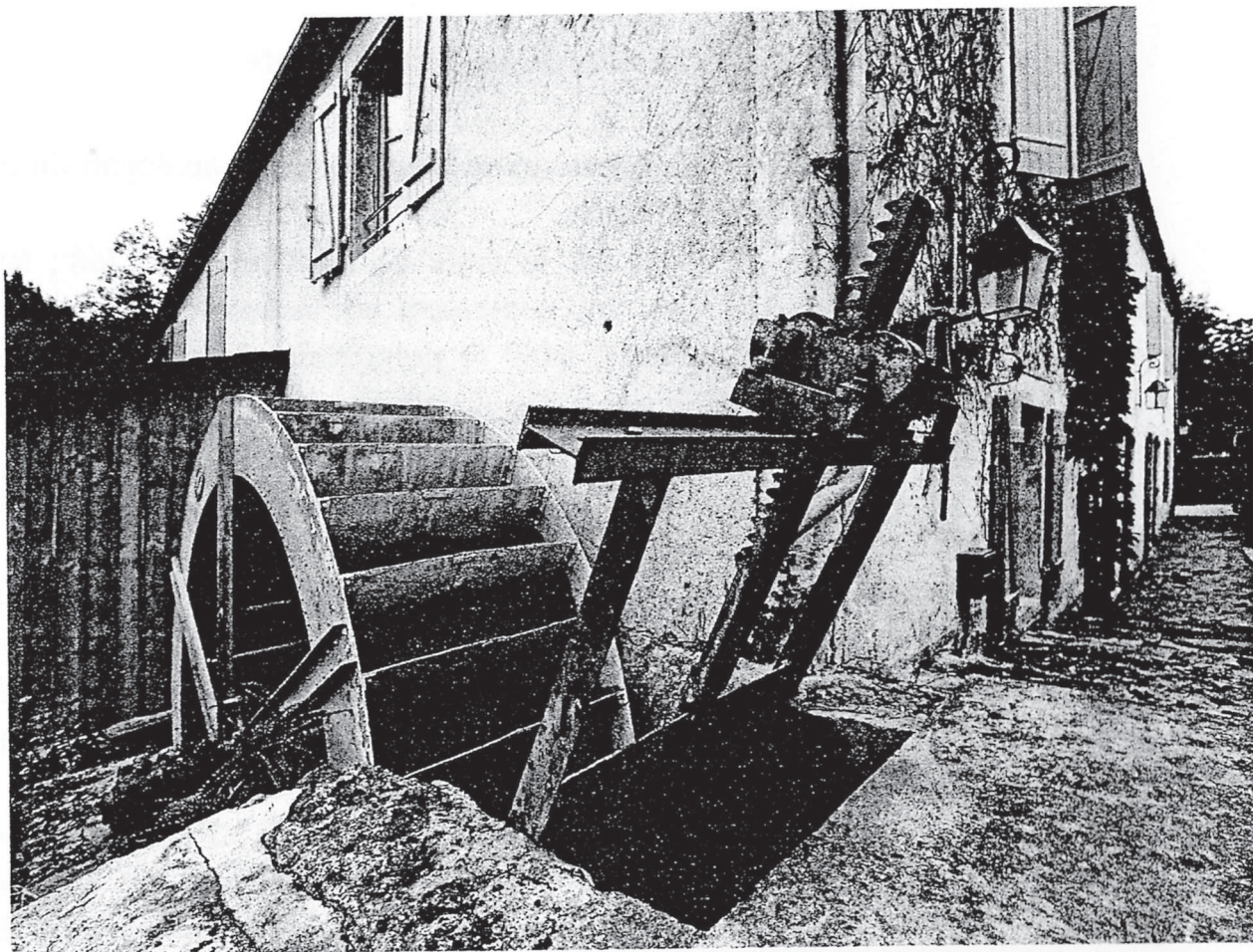
Ses successeurs créent à cet endroit une activité nouvelle, mais au prix d'importants travaux hydrauliques, car le droit d'eau pour les moulins est strict : Un nouveau canal d'amenée d'eau est aménagé, surélevé sur le flanc nord de la vallée sur une longueur de plus de 500 mètres. A l'approche du moulin de la Borie Haute, le canal s'élargit et forme un réservoir. Il longe le bâtiment où une roue entraînait une dynamo qui chargeait une batterie d'accumulateurs ; l'électricité était utilisée pour la fabrication de pièces de bijouterie, probablement pour de la galvanoplastie. Puis l'eau rejoint l'ancien bief de la Borie Basse.

Ce moulin industriel a été installé sur ce site par Clément Faure. Descendant d'une ancienne famille locale, c'était un homme entreprenant, il était allé chercher fortune à Paris où il s'était associé avec un marchand de bijoux pour lequel il fabriquait à Auriac des chaînes d'or. Le recensement de 1891 nous apprend que cette petite usine employait alors un contremaître, deux ouvriers et six ouvrières. Des habitants d'Auriac gardent le souvenir de cette usine vers 1935, du fonctionnement intermittent de la roue pour la charge des accumulateurs, et d'un éclairage électrique. C'était une innovation à Auriac où l'électricité n'a été distribuée dans le bourg qu'en 1931 et dans les écarts vers 1956.

Son affaire a prospéré, Clément Faure habitait sur la colline au nord, au dessus de sa fabrique, une grande maison bourgeoise, que dans le pays on appelait le château. Il a été maire d'Auriac de 1925 à 1942, puis ses affaires ont périclité, il a donné sa démission, a vendu son usine et s'est retiré à Montignac.

---

<sup>16</sup> Voir le plan cadastral page 19



*L'ancienne roue*

*Cette roue, entièrement métallique, peut encore tourner quand le débit de la Laurence est suffisant, mais elle n'entraîne plus aucun mécanisme.*

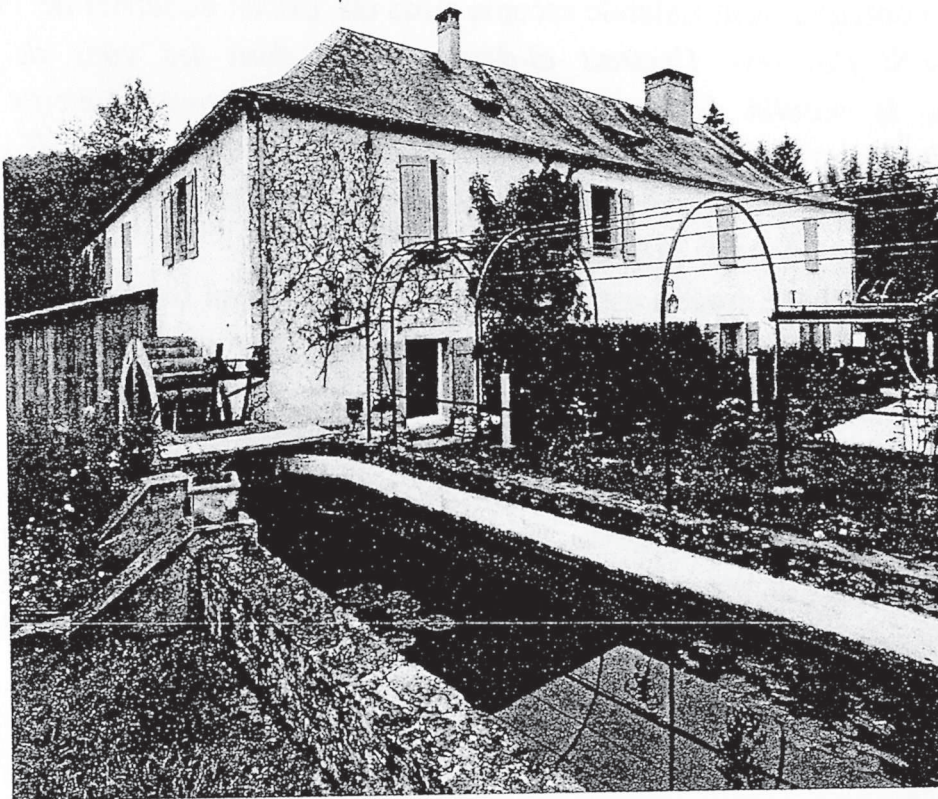
*Elle a été fabriquée au XIX<sup>ème</sup> siècle à Angoulême par les ateliers Duveaux frères*

*(Plaque du constructeur p. 32)*



Le moulin est alors devenu la propriété d'Octave Longuet, qui y a installé une scierie. Il y employait deux ouvriers espagnols, vraisemblablement des républicains réfugiés en France après la guerre civile espagnole. Il disposait pour son industrie d'une petite camionnette, objet précieux à cette époque. Les maquisards FTP de la Forêt Barade la lui ont « empruntée » et il ne les a pas dénoncés à la gendarmerie. En mars 1944, une division punitive allemande, commandée par le général Brehmer, sévit en Dordogne dans le but de terroriser la population civile pour qu'elle cesse de soutenir les maquisards. Le 30 mars elle est à Auriac et, sans doute sur dénonciation, des soldats montent à la maison qu'il habitait sur la colline, nommée elle aussi La Borie, et fusillent tous les hommes présents, Adolphe Longuet, son fils André, ses deux employés espagnols, José Cuello et Ricardo Todo, ainsi que Laroche, le président de la *délégation spéciale* nommé par le préfet en guise de maire; puis ils incendient la maison. Une stèle a été érigée tout près, au bord de la route départementale 67, et chaque année le 30 mars, la municipalité commémore l'évènement.

Le domaine a été morcelé et vendu ; le « moulin » est maintenant devenu un hôtel restaurant, nommé « le Moulin de Mitou » avec un parc dans la vallée de la Laurence. Les aménagements hydrauliques ne servent plus, mais ils sont toujours visibles dans le parc de l'établissement.



*Le réservoir, la roue et le bâtiment des anciens ateliers*



## Le moulin de la Borie Basse

Ce moulin s'appelait autrefois le moulin de la Vergne. Il est probable qu'il a reçu son nouveau nom en 1737, quand la famille notariale des Lalande a acheté aux Dujarric le grand domaine de Laugézie et a fait construire dans ce secteur une ferme, en occitan local une borie, ce qui a valu son nom au lieu-dit. Le « moulin rompu de la Vergne » faisait partie de cet achat. Cet ancien moulin avait sous l'Ancien Régime la particularité de relever de deux seigneuries différentes : l'arrivée d'eau et la retenue dépendaient de la seigneurie de La Faye et les bâtiments de celle de Coulonge.

Le marquis de Rastignac, seigneur de Coulonge, concède au notaire Lalande à titre onéreux le droit de reconstruire le moulin et la possibilité de revendiquer des privilèges honorifiques « *Si le dit Jean Lalande fait reconstruire le moulin appelé de La Vergne dans notre tènement de Laugézie, plus pense d'y faire mettre des giroittes ( ;..) me paiera annuellement de rentes secondes à supposer qu'il y mette des girouettes, et pendant le temps qu'il les y laissera, quatre picotinées de froment, mesure de Montignac<sup>17</sup>* ». Le notaire ne fait pas reconstruire le moulin.

Mais son petit-fils, lui aussi nommé Jean Lalande, veut le rétablir. En 1784, les Rastignac font faire un nouvel arpentement de leurs fiefs par l'arpenteur Fontagne. Jean Lalande recopie alors un extrait du terrier de 1729 et l'annote : « *Si j'ai levé l'extrait ci-dessus, c'est dans les vues de faire reconstruire le moulin de La Vergne* » et au dos « *Renseignements pour découvrir les titres à parvenir à faire un moulin à La Borie si on le désire attendu qu'il y en avait un autrefois, dans la censive de Coulonge qui est ors la justice de La Faye, étant de celle de Coulonge* »<sup>18</sup>.

En juin 1786, le moulin est déjà remis en état, et Jean Lalande reçoit une meule dans le port de Condat ; c'est alors que la demoiselle Marie Anne Pétronille Chapt de Rastignac, seigneresse de Coulonge, l'assigne à comparaître devant le tribunal de Sarlat : elle possède à Lasserre, en aval, un moulin banal auquel les métayers de Laugézie sont assujettis et soutient que Lalande n'a pas le droit de restaurer le moulin de La Vergne. S'ensuit un procès entre Jean Lalande et les seigneurs de La Faye et de Rastignac qui traîne en longueur. Mais arrive la Révolution, les droits féodaux sont abolis en 1789 dans la nuit du 4 août, et Jean Lalande peut tranquillement restaurer son moulin.

<sup>17</sup> ADD 2 E 1819/9.

<sup>18</sup> ADD, 2 E 1819/17 fol 112 et suivants.

Quelques années plus tard, en 1801, Jean Lalande, qui s'est compromis comme « enragé », doit quitter Auriac, et il vend pour 6000 francs, valeur métallique<sup>19</sup>, le moulin à Jean Boisseul, un natif d'Auriac devenu chirurgien à Montignac. C'est « un moulin à bled composé d'une meule tournante, avec ses prés, terres et vignes, confrontant du levant à la vigne et pré de Lalande-Reynaud<sup>20</sup>, du midi à la Laurence, du couchant à des terres de Boisseul et du nord au grand chemin d'Auriac à Montignac, le tout contenant 18 quatonnées<sup>21</sup> ».

Ce moulin figure sur le cadastre napoléonien sous section D feuille 1 parcelle 38<sup>22</sup>. Il porte parfois sur les minutes le nom de Pré Laborie. Il passe de mains en mains. Nous trouvons

Jean Berbesson, marchand d'huile à Montignac qui l'achète en 1885 ;

puis Antoine Dezon, meunier à Saint-Orse ;

Prosper Masserat

enfin Antoine Teillet, meunier au Touron à Montignac. Son fils Bernard Teillet lui succède en 1923 ; le moulin est depuis resté dans la même famille, Madame Rey née Teillet l'a conservé en activité jusqu'à sa retraite ; le moulin n'a cessé de moudre que vers 1964. Mais il ne faisait plus de farine de froment, il broyait seulement l'orge et le maïs pour l'usage local.

Le moulin avait dans son sous-sol deux roues horizontales qui recevaient l'eau venue du réservoir et qui sont encore en place. Ce type de moulin à roue horizontale était beaucoup plus fréquent dans le sud de la France que dans le nord.

Ce moulin, le dernier qui ait fonctionné à Auriac, a conservé une grande partie de son appareillage. Les deux paires de meules existent encore au rez-de-chaussée, ainsi que le mécanisme qui permettait de les soulever pour les marteler et les maintenir rugueuses. L'ensemble est très voisin du schéma de moulin représenté page 3

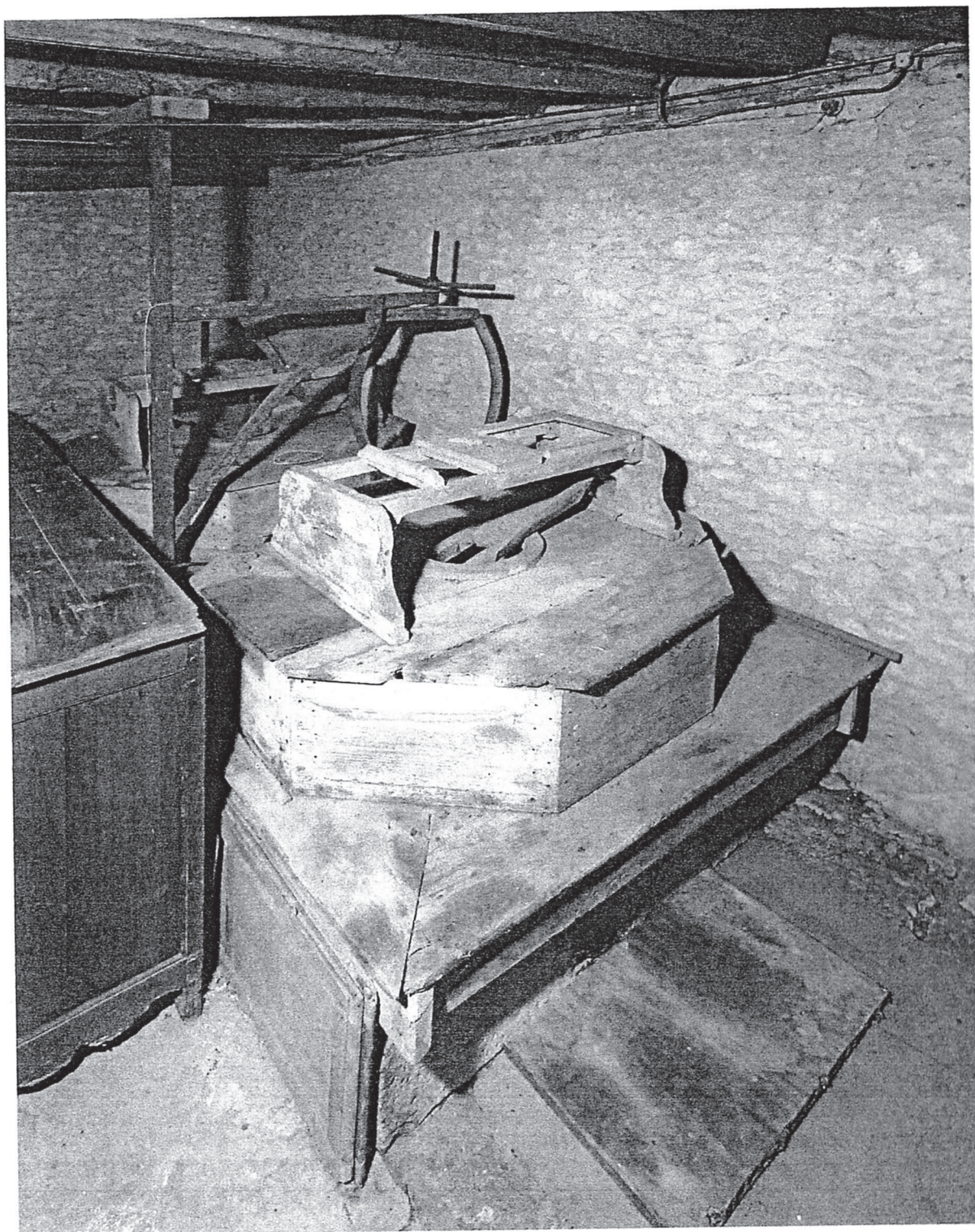
---

<sup>19</sup> On se méfie des assignats...

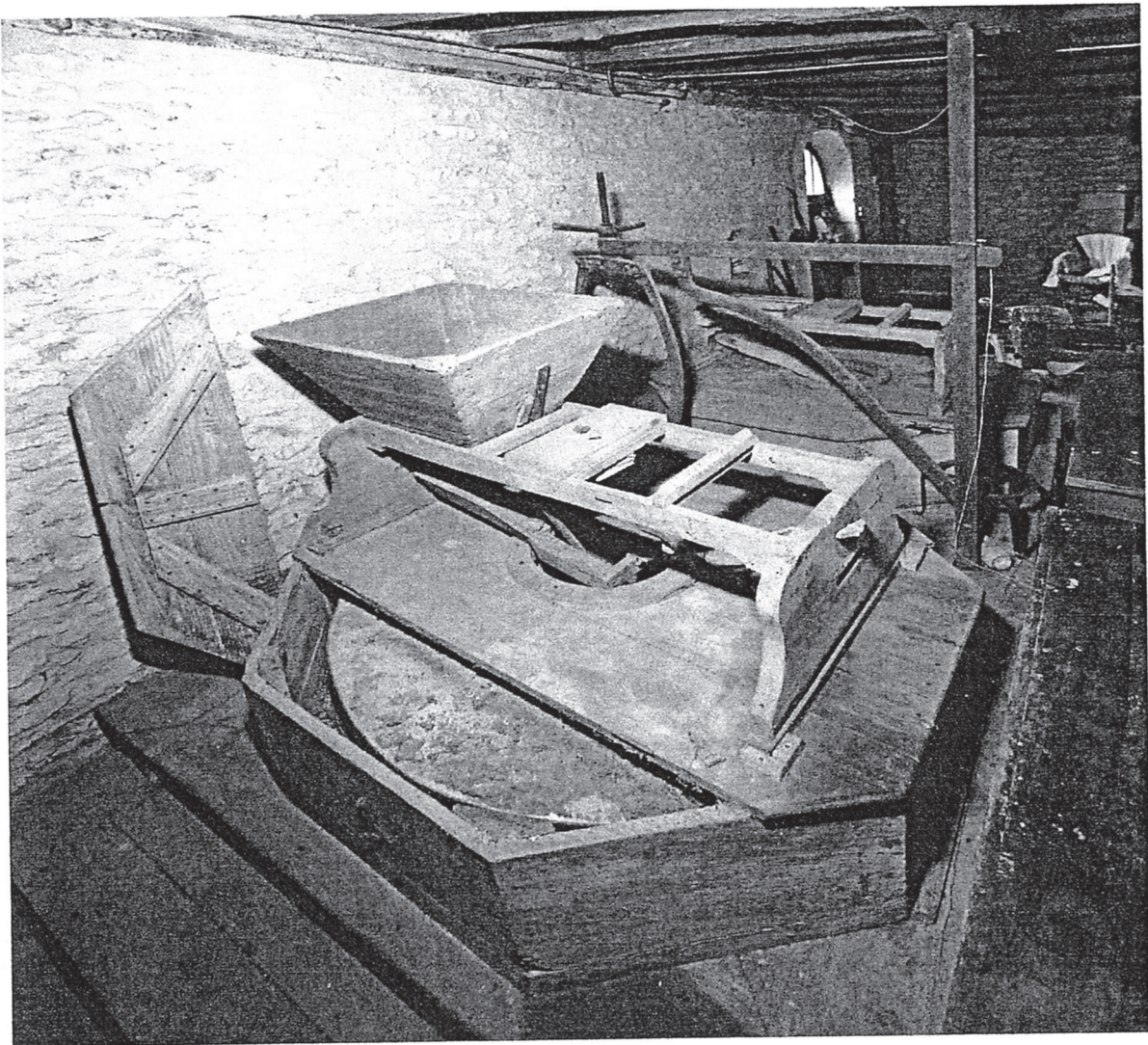
<sup>20</sup> Frère cadet de Jean Lalande .

<sup>21</sup> Une quatonnée, mesure de Montignac vaut 1337m<sup>2</sup>.

<sup>22</sup> Voir l'extrait du plan cadastral napoléonien page 19.



*Sur cette meule, celle que l'on voit en entrant dans la pièce du rez-de-chaussée, est conservé le coffrage de bois qui contenait la farine lors du broyage. Derrière elle on aperçoit le mécanisme qui permettait de soulever la meule tournante, celle du dessus, pour marteler les meules. Ce mécanisme est suspendu à une potence dont la barre de fer verticale, fixée entre le sol et les poutres du plafond, pivotait vers l'avant pour amener l'étrier de levage au-dessus de cette meule ou vers l'arrière pour la seconde meule qu'on aperçoit au fond.*



*La meule du fond, qui a fonctionné jusqu'en 1964, a conservé sa trémie dans laquelle le meunier versait le grain. Le couvercle a été soulevé, on peut apercevoir la meule dans son logement de bois.*

Quelques marches permettaient au meunier d'atteindre le niveau du mécanisme. La meule du dessus, ici visible, était entraînée par une barre de fer solidaire de la roue située à l'étage au-dessous. La farine était entraînée vers l'extérieur. Le coffrage de bois hexagonal l'empêchait de voler dans la pièce. Elle était recueillie dans une maie adjacente.

Le moulin de la Borie Basse a également conservé une partie du mécanisme des roues motrices, juste au-dessous des meules. C'étaient ici des roues horizontales, un système ingénieux, qui préfigure les turbines.



*Dans ce sous-sol partiellement creusé dans le rocher, on aperçoit au fond une ouverture située à la base du réservoir et d'où jaillissait l'eau sous pression qui actionnait la roue, dont on voit l'axe vertical (une barre de fer) fixé à la meule tournante située dans le local au-dessus.*

*De l'autre roue à gauche, on distingue les ailettes partiellement immergées et l'axe vertical.*

*Au milieu une barre de fer verticale, avec en bas une plaque pour obstruer l'arrivée d'eau : c'est le « palfert ». Manœuvré depuis la pièce au-dessus, il permettait de mettre une meule en rotation. Ce « palfert » est ici situé devant l'ouverture qui alimentait la meule de gauche ; l'autre n'existe plus.*

*Ces mécanismes ont servi jusqu'en 1964.*



*Le même local en sous-sol, voûté, vu de l'extérieur.  
On aperçoit une troisième roue horizontale en avant à droite.*



***La façade sud de la Borie Basse***

*Au premier plan, la partie la plus ancienne du moulin :*

*En sous-sol, le début du canal de fuite, avec son arc en plein cintre,*

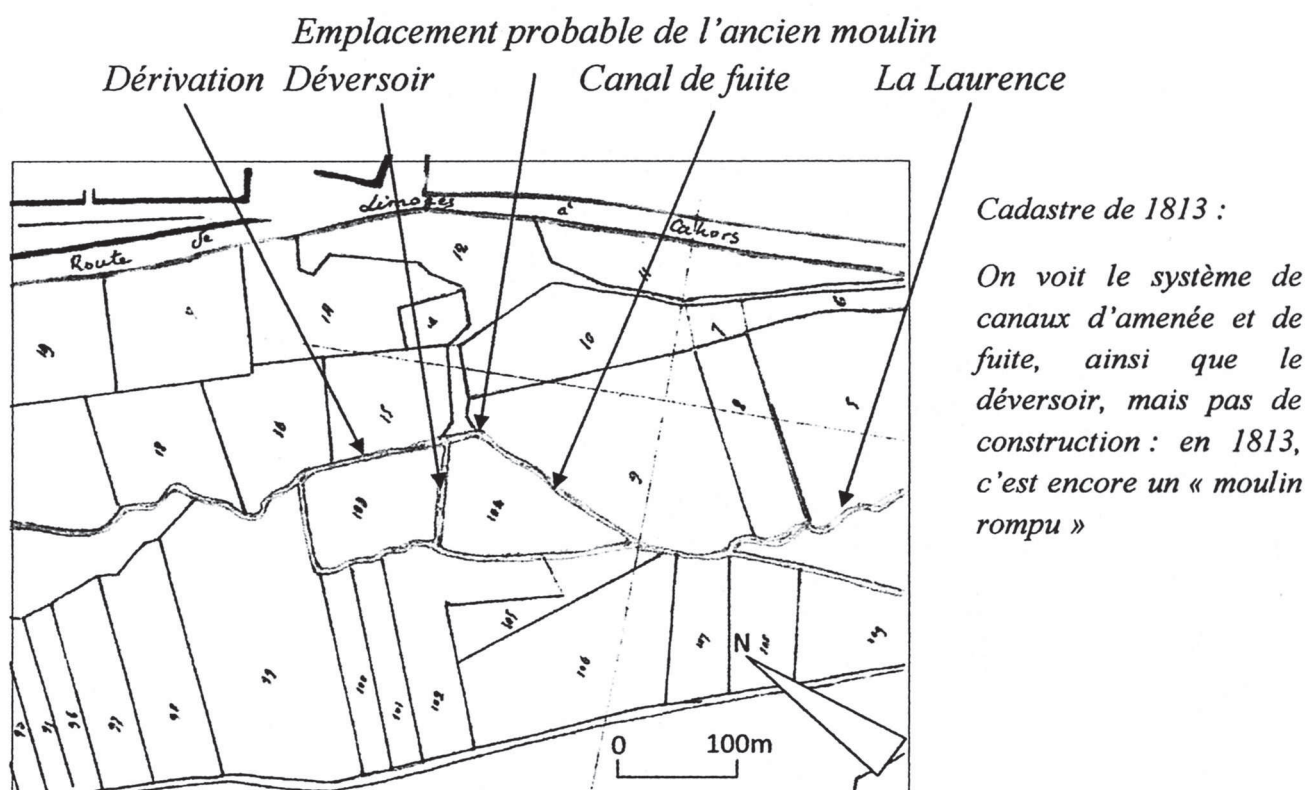
*Au rez-de-chaussée, la pièce où se trouvent les meules,*

*Au premier étage, le logis du meunier.*

*Par la suite, le moulin a été agrandi et on voit les fenêtres des nouveaux appartements.*

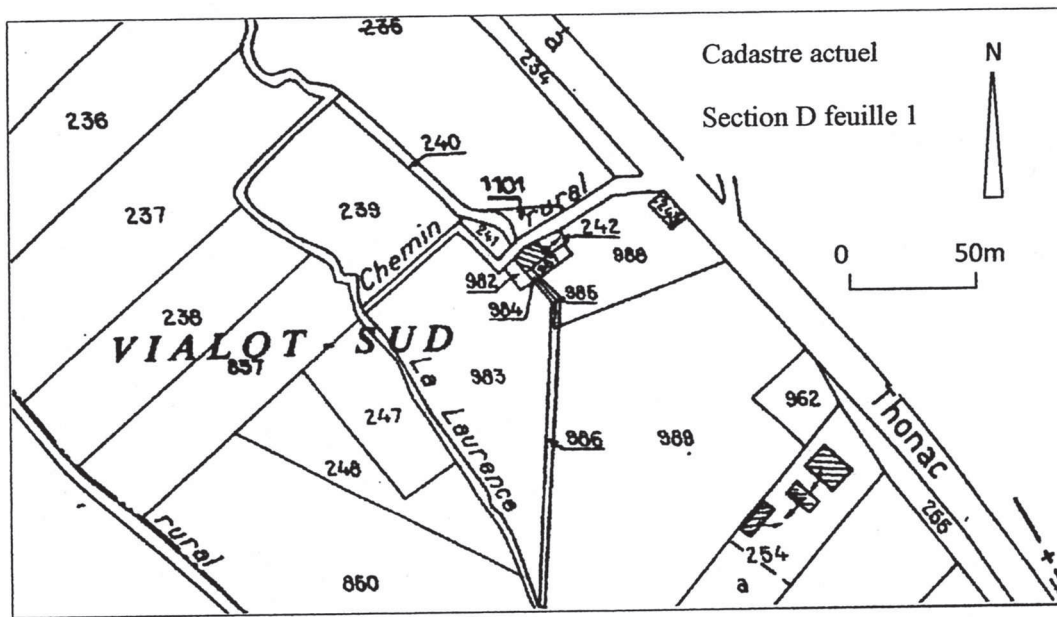
## Le moulin de Vialot

Nous ne savons pas grand-chose sur ce moulin. En 1786 Jean Lalande parle d'un moulin rompu dit le moulin du Caillauguet<sup>23</sup>. Sur le cadastre de 1813, on trouve dans la vallée, proche du Caillauguet, les aménagements caractéristiques d'un petit moulin : on distingue très bien la dérivation au nord, le déversoir entre les parcelles 103 et 104, puis le canal de fuite destiné à ramener l'eau à la Laurence L'ancien moulin se trouvait probablement sur le canal d'arrivée, à l'extrémité d'un chemin qui n'est pas cadastré, au nord-ouest de la parcelle 9.



Or, sur le cadastre actuel au lieu dit Vialot-sud se trouve le moulin de Vialot, parcelle 982, qui se situe à cet endroit. Il est évident que nous avons là le successeur du moulin du Caillauguet.

<sup>23</sup> ADD 2 E 1819/ 17.



L'édifice actuel, parcelle 982, date seulement du XIX<sup>ème</sup> siècle, et c'était une corderie: on y tordait le lin et le chanvre qui étaient cultivés dans le pays. C'est maintenant une résidence secondaire.



*Le moulin de Vialot vu du nord est*

Cette petite construction était un moulin au fil de l'eau, sans chute d'eau importante. Il ne reste rien des mécanismes.



## **Conclusion**

Ces moulins sont le patrimoine industriel d'Auriac, le témoignage d'une activité maintenant disparue. Il est important de les préserver : ils ont été un élément essentiel de la vie des habitants de la région pendant des siècles.

Tous ont cessé de moudre le grain. Parmi ceux qui subsistent, certains sont devenus des résidences secondaires et sont fermés une grande partie de l'année, comme le moulin d'Auriac ou celui de Vialot. D'autres sont, en partie ou en totalité donnés en location comme la Borie Basse ou le moulin de Ségelard. La Borie Haute, transformé en hôtel-restaurant, est maintenant le plus actif de tous.

Il est intéressant de noter que le moulin de la Borie Basse, qui n'a cessé son activité traditionnelle que depuis moins d'un demi-siècle, a conservé presque intégralement son appareillage (meules et roues motrices).

Les moulins à eau sont un des aspects les plus pittoresques de notre paysage. Il serait bien de les mettre en valeur avec leurs bâtiments fonctionnels et les réseaux hydrauliques qui autour d'eux irriguent et animent la vallée de la Laurence.



*Plaque de constructeur sur la roue de moulin de la Borie Haute*